

Fiche 5

« La charité est amour reçu et donné. Elle est « grâce » (charis). Sa source est l'amour jaillissant du Père pour le Fils dans l'esprit Saint. C'est un amour qui, du Fils, descend sur nous... Objets de l'amour de Dieu, les hommes sont constitués sujets de la charité, appelés à devenir eux-mêmes les instruments de la grâce, pour répandre la charité de Dieu et tisser des liens de charité. » (CiV5)

« La charité dépasse la justice, parce qu'aimer, c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir... La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion » (CiV 6)

Benoît XVI insiste beaucoup sur cette dimension et sur l'importance du don et de gratuité : « A l'époque de la mondialisation, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité, qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs » (CiV 38)

Ceci l'amène à souligner que « le binôme exclusif marché-état corrode la socialité, alors que les formes économiques solidaires... créent de la socialité » (CiV 39). Dès lors, il s'agit, comme l'indique Pierre de Charentenay, « de mettre en synergie ce que l'on appelle « les parties prenantes » : marché, consommateurs, Etats, ONG, organisations à but non lucratif. C'est assez nouveau dans la pensée de l'Eglise catholique qui faisait surtout référence au modèle étatique. »(1)

Questions pour la réflexion :

- Sommes-nous prêts à considérer réellement, comme nous le demande Jean-Paul II, que les pauvres ne sont pas des importuns ?
- Quelle perception avons-nous de la pauvreté et de la misère autour de nous et dans le monde ? Avons-nous le courage de ne pas nous voiler la face et de voir comment nous pouvons aider à y remédier ?

(1) P. de Charentenay Entretien dans le journal la Croix du 5 octobre 2009.

Solidarité et option préférentielle pour les pauvres

Sens et fondement théologique

« J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger. J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire..... Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Matthieu 25 ; 35-42).

L'Évangile abonde de paroles – à commencer par les Béatitudes - et d'actes qui témoignent de l'attention privilégiée portée par le Christ aux plus démunis et à toutes les formes de pauvreté, tant matérielle que culturelle ou spirituelle, ou d'exclusion. Les paraboles du bon samaritain (Luc 16 ; 19-31) ou celle du mauvais riche et du pauvre Lazare (Luc 10 ; 25-37) appellent instamment les riches à leurs responsabilités et à leur devoir de solidarité et de partage avec les pauvres.

Avec *Populorum Progressio* la question sociale et, notamment, celle de la pauvreté commencent à être vraiment considérées par l'Eglise au plan mondial. Par ailleurs, le message d'amour pour les pauvres, qui a toujours été très prégnant dans l'enseignement social de l'Eglise et dans son action tout au long des siècles, s'ancre dans un discours théologique qui donne à la charité son sens véritable.

Considérer pauvreté et solidarité dans leur dimension mondiale

Comme le souligne Jean-Paul II dans l'encyclique *Sollicitudo Rei socialis* : « Le magistère social de l'Eglise n'était pas encore arrivé à affirmer en toute clarté que la question sociale avait acquis une dimension mondiale, et il n'avait pas fait de cette affirmation et de l'analyse qui l'accompagnait une « directive d'action », comme le fait le pape Paul VI dans son encyclique ». (SRS 9)

« Paul VI comprit que la question sociale était devenue mondiale et il saisit l'interaction existant entre l'élan vers l'unification de l'humanité et l'idéal chrétien d'une unique famille des peuples, solidaire dans une commune fraternité » (CiV 13)

La Conférence des évêques latino-américains (CELAM) tenue à Medellin en 1968 mettra vraiment en exergue, de façon très concrète, les problèmes de la pauvreté et de l'injustice, et de leurs liens dans le continent latino-américain. Elle va donner une nouvelle impulsion à la réflexion et au message de l'Eglise sur l'importance de cette problématique au plan mondial.

C'est à l'Eglise d'Amérique Latine que l'on doit les expressions d'« option préférentielle (ou d'amour préférentiel) pour les pauvres », que reprendra Jean-Paul II en 1979, les définissant comme « **une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Eglise** » (SRS 42), et « **qui n'est jamais exclusive ni discriminatoire à l'égard d'autres groupes** » (CA 57). Il en souligne que la mise en œuvre concerne aussi bien les pays riches où s'accroissent les disparités sociales, que les pays en voie de développement où demeure et parfois s'accroît une extrême pauvreté.

Cette exigence de solidarité prioritaire à l'égard des pauvres prend encore plus de poids lorsque nous constatons que **les pauvres ne sont pas seulement pauvres mais qu'ils sont les plus fragiles** et les plus démunis face à des événements tels que la crise alimentaire ou les séismes, et que le risque est grand de les voir sombrer dans la misère vers laquelle les tire le cercle vicieux de la pauvreté (chômage, faim, ignorance et illettrisme, mauvais état sanitaire, logement inexistant et insalubre, ...)

« Le développement des peuples dépend surtout de la reconnaissance du fait que nous formons une seule famille qui collabore dans une communion véritable et qui est constituée de sujets qui ne vivent pas simplement les uns à côté des autres. » (CiV 53)

Charité, justice et solidarité dans les rapports entre riches et pauvres

« La solidarité universelle qui est un fait, et un bénéfice pour nous, est aussi un devoir. » (PP 17 et CiV 43)

1°) Dans *Gaudium et Spes*, puis dans *Populorum Progressio*, le rapport riches-pauvres commence à être abordé en termes de justice et non plus seulement de charité, au sens où on l'entendait souvent, celui de l'aumône aux plus démunis. L'Eglise reprend ainsi la pensée de Grégoire le Grand : « Quand nous donnons aux pauvres les choses indispensables, nous ne faisons pas pour eux des dons personnels, mais nous leur rendons ce qui est à eux. Plus qu'accomplir un acte de charité, nous accomplissons un devoir de justice ».

2°) Dans *Centesimus Annus*, Jean Paul II redonne toute sa vigueur évangélique au message de l'Eglise sur la pauvreté et sur la responsabilité des riches en ce domaine. Avec la formulation puissante de l'intitulé du chapitre V de cette encyclique « L'homme est la route de l'Eglise », il rappelle que le fondement de la pensée sociale est « d'exercer sa sollicitude et ses responsabilités à l'égard de l'homme qui lui a été confié par le Christ lui-même ». (CA 53) Tout homme a droit de pouvoir vivre dans la dignité d'un enfant de Dieu, créé à l'image de Dieu.

C'est notre responsabilité à tous, et notamment aux plus riches, de lui en donner les moyens. « Aucun homme ne doit se considérer comme étranger ou indifférent au sort d'un autre membre de la famille humaine. **Aucun homme ne peut affirmer qu'il n'est pas responsable du sort de son frère** » (CA 51)

« Le monde est malade, disait Paul VI, ajoutant « son mal réside moins dans la stérilisation des ressources ou de leur accaparement par quelques uns, que dans le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples ». (PP 66)

Comme le redit Benoît XVI : « La solidarité signifie avant tout se sentir tous responsables de tous » (CiV 38), que ce soit au niveau des individus ou à celui des peuples.

3°) Paul VI, parlant du devoir de charité, nous appelait à « la promotion d'un monde plus humain pour tous, où tous auront à donner et à recevoir, sans que le progrès des uns soit un obstacle au développement des autres ». (PP 44)

Jean-Paul II va au-delà en nous appelant à une complète conversion mentale et spirituelle de notre perception des pauvres : « **il faudra surtout abandonner la mentalité qui considère les pauvres – personnes et peuples – comme un fardeau, comme d'ennuyeux importuns qui prétendent consommer ce que d'autres ont produit**. Les pauvres revendiquent le droit d'avoir leur part des biens matériels et de mettre à profit leur capacité de travail afin de créer un monde plus juste et plus prospère pour tous. **Le progrès des pauvres est une grande chance pour la croissance morale, culturelle et même économique de toute l'humanité.** » (CA 28)

4°) Le fondement d'une véritable solidarité fraternelle c'est la charité (« caritas »), dans son sens le plus profond, celui de l'amour, qui « dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon ». (CiV 6)